



Restructurations des Unités Expérimentales de l'INRA

Synthèse des avis des Conseils Scientifiques des Départements concernant le document de la Direction Générale intitulé "*Proposition de cadre de réflexions et de décisions pour l'INRA*" sur les UE et les plates-formes

Syndicat National CGT-INRA : RN 10 – Porte de St Cyr – 78210 Saint Cyr l'École – Tél. : 01.39.53.56.56 – Fax : 01.39.02.14.50 - Mail : cgt@inra.fr
Site Intranet : <http://www.inra.fr/intranet-cgt/> - site Internet : <http://www.inra.cgt.fr/>
Document réalisé le 26/06/2007

Ce document a été réalisé à partir des comptes rendus des CSD¹ que nous avons pu recueillir soit par nos élus dans ces structures soit sur l'Intranet de l'Inra. Cette synthèse n'est donc pas exhaustive et sera sans doute à compléter en fonction des avis des CSD encore manquants au moment de la réalisation de ce document.

Sur les 14 départements de l'Inra, cette synthèse porte donc pour l'instant sur les 6 comptes rendus de CS des départements suivants : Santé Animale (SA) - Génétique Animale (GA) - Physiologie Animale et Système d'Élevage (PHASE) - Ecologie des Forêts, Prairies et milieux Aquatiques (EFPA) - Génétique et Amélioration des Plantes (GAP) - Environnement et Agronomie (EA).

Santé Animale (SA) :

Le département rappelle que les UE² restent un socle de la spécificité de l'Inra.
Rappel de l'importance des corps de techniciens (AJT, TR) dans les UE.

SA estime avoir déjà engagé la réorganisation de ses UE (1 plateforme RIO³ et 2 plateaux RIO)
Le but est d'aboutir à 1 seule plateforme commune "monitorée" par plusieurs CSU⁴.

SA considère que les fermetures et les restructurations des UE concernent en priorité les départements de GA et de PHASE.

Des interrogations sur :

- l'avenir du troupeau laitier (UE 1277 intitulée PFIE, Plate-Forme d'Infectiologie Expérimentale), le CS⁵ ne se prononce pas mais parle d'externalisation vers le lycée agricole de Vendôme !
- l'avenir des lapins EOPS

Génétique Animale (GA) :

GA insiste sur **le rôle positif et important du dispositif des UE pour les thématiques du département** (tout en reconnaissant son coût immobilier, matériel et humain).

Les UE sont un avantage pour l'Inra car ce type de dispositif n'existe plus chez de nombreux partenaires européens.

Les UE ont un rôle d'appui très important pour les UR⁶ du département.

Les programmes sont de grande taille et relativement longs, **le département souhaite garder une forte maîtrise sur les orientations du travail des UE.**

GA reconnaît une logique forte à l'organisation en pôles **tout en émettant de très fortes réserves liées aux risques sanitaires et à d'éventuelles catastrophes naturelles** (ex récent St Pée sur Nivelle)

Pour GA **les pôles présentent une fragilité relative pour la gestion de leur budget ainsi qu'une moindre flexibilité des personnels (structure unique et spécialisée).**

La gouvernance des pôles sera plus complexe (plus d'interlocuteurs, arbitrages scientifiques plus difficiles)

Les pôles peuvent induire des conflits entre orientations nationales et politiques régionales.

Les pôles peuvent créer une concurrence malsaine entre protocoles génétiques (long terme) et protocoles plus courts, le CSD souhaite que le département garantisse la première orientation (long terme).

¹ CSD : Conseil Scientifique de Département

² UE : Unité Expérimentale

³ RIO : Réseau Inter-Organismes

⁴ CSU : Conseil Scientifique d'Utilisateurs

⁵ CS : Conseil Scientifique

⁶ UR : Unité de Recherche

Malgré ses réserves importantes le CSD partage la logique des pôles proposés par la DG⁷ pour le département :

- Ovins allaitants et Caprins à Bourges
- Ovins laitiers à la Fage
- Porcs en Poitou-Charentes
- Lapins de chair à Toulouse
- Volailles à Tours
- Palmipèdes à Artiguères
- Truite à Sizun
- Contribution réseau bovins pour Bourges et le Pin
- Le Pôle Guadeloupe est conforté

Arrêts d'activités souhaités par la DG :

- Gournay (poissons) : arrêt fin 2008 (transfert des lignées à Sizun) - 2 agents concernés
- La Grêleraie (ovins) : fermeture fin 2009 - 4 concernés
- Bourges (porcs) : arrêt fin 2009 et transfert partiel de l'activité au Magneraud - 8 agents concernés dont 2 départs en retraite en 2007
- Le Magneraud : arrêt héliciculture - 2 concernés

Pour ces UE pas de renforcement en personnel, des difficultés pour maintenir et terminer les programmes, proposition du Département GA (DGA) de « renforcer » certaines équipes par des CDD !

Sélection de lignées à des fins commerciales :

- Carmaux : arrêt de l'activité prévue d'ici 8 ans, transfert à la profession (difficultés de gestion liées au manque de moyens humains)
- Lapins Orylag (Magneraud) : arrêt progressif avec transfert
- Idem pour lapins de chair Selap.

Le CSD est d'accord avec cet avis (surtout quand le travail n'est pas financièrement rentable pour l'Inra).

- La station de testage Porcs du Rheu est confortée dans l'activité de sélection grâce au soutien du ministère de l'agriculture et de l'appui de la profession.
- ORE⁸ : DGA non concerné (sauf éventuellement la Fage et le Pin)
- Activités de développement : DGA peu concerné sauf pour la création du PalmiPôle d'Artiguères.
- Appui à des équipes de recherche non Inra : DGA peu concerné sauf pour le laboratoire de chirurgie du Magneraud (travail sur le modèle porc) qui travaille pour le CHU de Poitiers (collaborations scientifiques excellentes, fortes retombées financières). Le CSD conforte et salue cette évolution.

Le financement des propositions de restructurations

Certaines restructurations impliquent des investissements immobiliers importants qui se font en négociation avec les CPER⁹.

Sur cette question des financements des incertitudes à lever :

- lapins à Toulouse
- confinement des lignées aviaires à Tours
- réorganisation de Bourges (difficultés avec la région)
- projet porcs au Magneraud (seule la 1^{ère} tranche est acquise)

Gestion des ressources humaines

Pour le CSD c'est le point le plus critique sur lequel la DG indique des voies mais pas de solutions pratiques.

Pour GA il convient :

- **d'accompagner le développement des unités devenant pôle (renforcement de ces équipes)**
- d'accompagner la fin de certains programmes (aide des équipes en place par des CDD puis reconversion).

En conclusion

Le CSD estime ambitieuse la réforme proposée. La réussite passe par :

- un effort important (crédits) dans la phase de transition qui devrait permettre à terme des économies d'échelle
- la définition d'un calendrier précis (fin des programmes, reconversion des agents, mesures d'accompagnement pour ces reconversions).

⁷ DG : Direction Générale

⁸ ORE : Observatoire de Recherche en Environnement

⁹ CPER : Contrat de Plan Etat Région

Physiologie Animale et Système d'Élevage (PHASE) :

Pour PHASE la réflexion sur les UE ne peut être conduite qu'au regard des orientations scientifiques du département.

Regret que le rapport « Elsen » ne soit pas public.

PHASE partage la plupart des éléments du document présenté par JM. Elsen sur les UE mais s'interroge sur de nombreux points :

- le document est inachevé en ce qui concerne les plateformes non UE-IE¹⁰ (objectifs, moyens, gouvernance, partage, etc.)
- les plateformes ne placent pas l'Inra en position originale, ce type de structures existe dans les universités et dans d'autres EPST

PHASE est d'accord sur le partage éventuel de certaines plateformes entre plusieurs EPST mais aussi avec le secteur privé.

Les UE de PHASE et la création des PEA¹¹

Le département s'interroge très fortement sur le document présenté. Les missions et le rôle des PEA ne sont pas définis, pas plus que le fonctionnement, les moyens financiers et la gouvernance de ces structures (le PEA est-il une unité ou un simple point sur la carte ?).

Pour PHASE le dossier des PEA n'est pas assez instruit en l'état.

Les UR du département s'interrogent sur le maintien de la proximité IE / UR¹² dans le nouveau dispositif proposé.

La structure PEA aggrave les risques sanitaires.

PHASE propose :

- la création de REA¹³ pour les espèces de grande taille et/ou fortement liées au territoire (herbivores).
- de confronter son dispositif animalier avec d'autres départements (SAD, GAP, EA, EFPA) pour dégager les complémentarités et éviter les redondances.

Des remarques sur le document de la DG

Un déséquilibre dans la présentation entre Génétique et non Génétique (alors que les thèmes comme le changement climatique ou l'agriculture durable prennent le pas sur « l'invention » de nouveaux génotypes).

Déséquilibre entre Végétal (1 page) et Animal (5 pages). Ce déséquilibre est-il lié à une instruction différente dans le temps entre les deux secteurs ou bien au fait que les réorganisations ont déjà eu lieu dans le végétal ?

Suivent des remarques spécifiques et qui vont plus dans le détail sur les UE de PHASE

- Le CSD insiste sur le rôle essentiel des UE/IE dans la constitution et la gestion des bases de données phénotypiques et regrette que le texte de la DG ne le mentionne pas.

- PHASE dispose déjà de 7 troupeaux laitiers bovins, il ne reprendra pas le troupeau bovin des Verrines (Lusignan) même par le biais d'un rapprochement avec le troupeau caprin.

- L'originalité du troupeau (ovins allaitants) des Monts Dore réside dans l'utilisation du pâturage qui s'avère impossible à Bourges.

En conclusion :

PHASE partage la plupart des propositions d'évolutions **mais recommande de poursuivre l'instruction sur les PEA et REA avant de prendre des décisions définitives.**

Nécessité maintenant de prendre des décisions pour engager (ou ne pas engager) ces évolutions afin de donner aux agents une vision claire et une chronologie.

Pour PHASE, 3 opérations sont particulièrement concernées :

- La réorganisation du dispositif expérimental en Auvergne
- Le regroupement des lapins à Toulouse
- Le dispositif "Patuchev" à Lusignan.

Ecologie des Forêts, Prairies et milieux Aquatiques (EFPA) :

Le CD (Chef de Département ?) estime que le document de la DG a peu mobilisé dans le département EFPA.

¹⁰ IE : Installation Expérimentale

¹¹ PEA : Pôle d'Expérimentation Animale

¹² IE/UR : Installations Expérimentales / Unités de Recherche

¹³ REA : Réseaux d'Expérimentation Animale

Réponses au document de la DG selon 2 axes thématiques :

1) Les Observatoire de Recherche en Environnement (ORE) :

Dans le document de la DG il est affirmé que "*l'INRA n'a pas en tant que telle une mission de suivi de l'environnement*". EFPA pense que cette affirmation affaiblit le discours de l'institut.

EFPA regrette que le document ne mette l'accent que sur les dispositifs forestiers et pas sur les milieux aquatiques (lacs, rivières).

Le CSD regrette aussi que l'importance des capacités du dispositif expérimental d'EFPA ne soit pas soulignée dans le document (dispositif à forte valeur patrimoniale).

EFPA estime nécessaire un certain niveau de redondance (aussi bien au niveau national qu'international) pour les études menées dans les ORE (ex : études sur le changement climatique). "*Attention à vouloir se débarrasser d'espèces et de sites qui semblent aujourd'hui marginaux mais qui peuvent représenter des modèles pertinents demain.*"

2) Les Bases de Données :

EFPA estime positif la volonté d'accroître les capacités à conserver et à traiter les données issues de l'environnement, mais pose aussi la question des moyens nécessaires à la gestion de ces grandes bases de données (compétences et formation des personnels) et la question de l'organisation de cette gestion (par les UE ou par les UR mais aussi partage avec l'aval et d'autres organismes de recherche ?).

Pour EFPA, voici les conditions qui favorisent une évolution positive des UE :

- Les problématiques scientifiques doivent irriguer les UE
- Les UE doivent être impliquées dans la vie des UR (montage des projets, retour d'expérience)
- Il faut veiller au renouvellement des compétences
- Ne pas croire que la réduction des effectifs augmente toujours l'efficacité (maintient des effectifs techniques au bon niveau)
- La forte concentration sur des grosses plateformes peut induire une moindre souplesse (le label de plateforme doit pouvoir s'appliquer à de petites structures)
- L'Inra doit avoir une attention particulière pour les métiers rendus difficiles (mission de terrain, longue durée, frais de déplacements, etc.)
- Il convient de "*faire évoluer le dispositif dans la transparence (ex en cas de mobilité), avec de vrais choix pour les agents et en concertation avec les organisations syndicales*".

En conclusion :

EFPA considère que :

- le document est assez général et qu'il vise peu le cœur de métier d'EFPA
- la modernisation du dispositif expérimental ne doit pas se faire au détriment de dispositifs plus anciens mais dont la valeur augmente avec la problématique du changement climatique.

Génétique et Amélioration des Plantes (GAP) :

Le CS réaffirme l'intérêt qu'il porte aux Ressources Génétiques (RG) patrimoniales et scientifiques.

Il estime que l'expérience du CIRAD de perte de RG¹⁴ suggère qu'avant toute décision il convient de répondre aux questions suivantes :

- ces RG sont-elles utilisées ?
- quel est leur potentiel y compris en dehors de l'Inra ?
- peuvent-elles être reconstituées si besoin ?

Il demande d'établir la liste des CRG¹⁵ à labelliser en priorité en établissant une méthodologie claire de choix (importance stratégique au niveau international et pour l'INRA).

Il souhaite que l'Etat clarifie les missions de l'INRA vis-à-vis des ressources génétiques.

Il s'interroge sur l'opportunité de mieux dissocier les CRG des UR ou des UE.

Le CS classe les CRG en 3 groupes :

- 1) les grandes collections (vignes, agrumes, maïs, céréales, Arabidopsis, M. truncatula) qui concernent 14 espèces, 6 Centres et 60% du personnel
- 2) les collections importantes (espèces fruitières, maraîchères, protéagineux, oléagineux) : 26 espèces, 10 centres, 30% du personnel.
- 3) Les "petites" collections à réévaluer (ornementales, fourragères, soja, petits fruits, haricot, lin ...): 30 espèces, 2 centres, 10% du personnel.

¹⁴ RG : Ressources Génétiques

¹⁵ CRG : Centre de Ressources Génétiques

Le CS propose :

- Une réorganisation géographique de ce dispositif (déjà engagée) et basée sur les pôles de recherche du DGAP et à l'aide d'une équipe de gestionnaires.
- Une évaluation des coûts de gestion des collections (car grande disparité entre unités).

Le CS est préoccupé par une situation où les décisions seraient prises par défaut (départ en retraite des responsables de collections ...)

Il évoque le problème (non résolu à ce jour) du financement récurrent des CRG¹⁶ et de la FCSB¹⁷.

Enfin le CS reconnaît les potentialités du dispositif expérimental du DGAP et réaffirme la nécessité de conduire, dans la plupart des cas, des expérimentations répétées dans différents lieux et dans le temps (c'est d'ailleurs l'exigence de nombreux journaux scientifiques).

Environnement et Agronomie (EA) :

Le CSD EA constate que **le rapport se présente, sans temporalité affichée, comme un état des lieux et de la situation, avec une logique de moyens contraints, mais manque de perspective et de vision stratégique adaptée au contexte national et européen de recherche.**

Le CS réaffirme à l'unanimité l'intérêt et le besoin de dispositifs agronomiques lourds pour mener des recherches dans son domaine scientifique, donc la nécessité d'un réseau d'Unités Expérimentales.

Le dispositif des Unités Expérimentales est une très grande richesse de l'Institut, envié par d'autres organismes de recherche.

Il est également primordial de disposer d'un réseau réparti sur le territoire : diversité des terroirs, des systèmes de culture, des conditions climatiques, diversité qui est à prendre en compte dans toute étude agronomique ou environnementale.

Les recherches en Environnement nécessitent des pas de temps longs, qui ne sont gérables que dans les Unités Expérimentales de l'Institut.

Réduire cette richesse et cette diversité reviendrait à diminuer la pertinence des recherches finalisées menées dans le département.

¹⁶ CRG : Centres de Ressources Génétiques

¹⁷ FCSB : Fondation de Coopération Scientifique pour la Biodiversité